

Rapport d'activités 1991-2003

du Département des affaires culturelles

Avant-propos

Plusieurs personnalités genevoises du monde de la culture m'ont demandé ces deux dernières années de faire un bilan de mon activité à la présidence du Département des affaires culturelles. Deux raisons étaient souvent invoquées à l'appui de cette suggestion. Certains de mes interlocuteurs souhaitaient que soit consignée par écrit la mémoire du développement de la culture à Genève pendant douze ans. D'autres se déclaraient satisfaits des différentes réalisations accomplies dans ce domaine, jugeant ainsi opportun de les faire connaître (ou rappeler) par le biais d'une publication.

Afin de répondre à ces sollicitations, j'ai dans un premier temps consulté les responsables de service sur leur vision de ces douze années passées ensemble. Puis, dans un deuxième temps, je leur ai demandé de produire une synthèse de leur activité pendant cette période. Je tiens à les remercier vivement pour leur collaboration.

Le rapport que vous avez en main a repris toutes ces informations en les présentant d'une manière qui permette aux lecteurs de comprendre les principales orientations et actions de la politique culturelles menée. En particulier celles qui m'ont conduit à développer l'accès public à la culture, à renforcer les moyens donnés à la création artistique et à moderniser le Département.

Afin de donner une unité à cette présentation, j'ai demandé à Jean-Bernard Mottet, qui m'a accompagné pendant toutes ces années dans les différentes communications et publications à

destination du public, de mettre en forme le contenu de ce document et de lui donner une structure originale. Qu'il en soit également vivement remercié ainsi que tous les collaborateurs qui ont apporté leur concours à ce travail.

Etant de formation scientifique, je tenais par ailleurs à assortir ce rapport d'un certain nombre de données numériques. La richesse des informations ainsi collectées et les comparaisons multiples qu'elles établissent permettent de vérifier que les objectifs ont été globalement atteints. Elles seront sans doute aussi de nature à faciliter les décisions de mon successeur.

Enfin, comme mon activité de magistrat ne s'est pas exercée uniquement en tant que Président du Département des affaires culturelles, mais également au sein du collège que forme le Conseil administratif, j'ai joint en annexe un rapport écrit à l'attention d'un public moins spécialisé. Ce texte relate les points forts d'un mandat de douze années passées à l'Exécutif de la cité.

En éditant cette publication, j'espère aussi avoir pu léguer une information importante au moment où je m'apprête à quitter mes fonctions. Je souhaite également transmettre au lecteur, dans la mesure du possible, mon expérience de magistrat.

Alain Vaissade

La culture à Genève
Rapport d'activités du Département des affaires culturelles
1991-2003

Table des matières

L'histoire, le contexte

Démocratisation et nouvelles émergences
La Ville toujours en première ligne
Les trois piliers de la politique culturelle

Les impulsions

Réformer l'organisation et le fonctionnement du DAC
Enrichir et diversifier les prestations offertes à la population
Favoriser l'accès à la culture
Développer les relations avec les artistes et les acteurs culturels
Développer des synergies (et des passerelles) entre les acteurs culturels
Soutenir les nouvelles émergences d'expression artistique

La transformation du Département

Première étape: structurer les services et les rassembler
Deuxième étape: consolider les effets du changement
La création du Centre multimédia (CMM)
La mise en place des plans directeurs
La transformation du Fonds d'art contemporain

Les prestations à la population et l'accès à la culture

Les événements et manifestations gratuits
La Fête de la musique
Les Journées du patrimoine
La Fureur de Lire
La Scène Ella Fitzgerald
La Nuit de la science

Les espaces interactifs

La réalisation d'une zone de libre accès à la BPU
La création du Botanicum au Jardin Botanique

Le développement des animations dans les bibliothèques

A la BPU
Aux Bibliothèques municipales (BMU)

La réforme en profondeur des Musées d'art et d'histoire (MAH)

La transformation du Musée d'histoire des sciences et de l'Institut et Musée
Voltaire

L'accès aux spectacles et concerts
Les prestations proposées aux personnes âgées
La carte 20 ans/20 francs

L'information et la promotion des activités culturelles

Les relations avec les artistes et les acteurs culturels

Les Rencontres culturelles
Les Conventions de subventionnement
Le Fonds d'aide aux intermittents
La création de bourses d'aide à l'édition et aux auteurs
L'élargissement de la commission théâtre aux directeurs d'institutions

Le soutien aux nouvelles émergences

La création de bourses et d'ateliers pour artistes
La création des Prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée
Le soutien aux différentes expressions de la culture alternative

La mise en réseau des savoirs et des compétences

Le développement de la coopération transfrontalière
Les Bibliothèques municipales (BMU) au cœur d'un réseau transfrontalier
Les échanges, rencontres et festivals
La coopération Nord-Sud et Sud-Sud
La mise en réseaux des institutions
 L'informatisation de la BPU
 Le réseau Musinfo
 La coordination Homme-Nature-Environnement
 La commission consultative pour une mise en valeur du livre
La Conférence culturelle genevoise

Les investissements culturels

Les investissements dans les musées: 35 millions
 Les Musées d'art et d'histoire
 Le Bâtiment d'art contemporain (BAC)
 Les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)
 Le Musée d'ethnographie
Les investissements dans les bibliothèques: 10 millions
Les arts de la scène- 38 millions de francs
L'Alhambra
La Comédie
Les Halles de l'Ile
Les investissements dans le patrimoine: 24 millions

Annexes

N° 1 –

Tableaux et données statistiques

Les subventions du Département des affaires culturelles

La musique

Le théâtre

Les arts plastiques

Le cinéma

La danse

Les musées

Les Musées d'art et d'histoire (MAH)

Le Musée d'ethnographie

Le Muséum d'histoire naturelle

Les Bibliothèques municipales et la BPU

N° 2

Points forts d'un mandat de douze ans (1991 à 2003) au Conseil administratif de la Ville de Genève

L'histoire, le contexte

L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de la culture se développe à partir du XIX^e siècle avec l'essor de la bourgeoisie et de la démocratie. Après 1842, la Ville de Genève est jugée suffisamment riche pour hériter de l'Etat cantonal de toute une série de tâches - les pompiers, la voirie, mais aussi le Théâtre, le Jardin botanique, la Bibliothèque publique et universitaire, etc. Au fil des décennies, de nombreuses institutions culturelles viennent allonger cette liste, imposant progressivement à la Ville la gestion d'un lourd héritage patrimonial.

Cet héritage se constitue aussi au gré des initiatives privées qui accompagnent le développement de la culture¹. Certains collectionneurs vont même jusqu'à créer leur propre musée, avant de le léguer à la Ville de Genève. C'est par exemple le cas de Gustave Revilliod qui construit le Musée Ariana. Les legs et les donations représentent aussi une part prépondérante dans le développement des collections qui sont à l'origine des musées publics (1877-1887).

Démocratisation et nouvelles émergences

Le relais pris par les pouvoirs publics au début du XX^e siècle s'appuie donc sur une tradition relativement récente, mais extrêmement forte. Toutefois, on constate que pendant plus d'un demi-siècle, l'accès à la culture et l'intérêt qu'on manifeste à son égard reste pour l'essentiel le fait des élites. Ainsi, les villes, et Genève en particulier, sont les héritières de grands équipements culturels qui expriment, et parfois consacrent, la division de la société en plusieurs classes. Les classes dominantes affirment leur différence au travers de symboles institutionnels tels l'opéra, le théâtre ou encore le musée. Leur fréquentation est ainsi perçue comme un " signe distinctif " de l'appartenance à l'élite de la société.

¹ Quelques exemples de la générosité de mécènes: le Musée Rath (1824-1826), premier musée d'art contemporain d'abord géré par la Société des arts, puis repris par la Ville, le Victoria Hall (1891-1893), le Grand Théâtre (1874-1879), l'Université (1868-1873), dont les ailes furent financées par la Ville, grâce au Fonds Brunswick, l'une pour abriter la Bibliothèque publique et universitaire, l'autre pour recevoir le Muséum d'histoire naturelle. C'est encore grâce au mécénat que la Ville put ouvrir le Musée d'art et d'histoire (1903-1910).

Il faudra attendre le début des années 1960 pour assister aux premiers efforts de réelle démocratisation de la culture et voir ainsi ébranlé "l'ordre culturel". Plusieurs facteurs contribuent à la remise en question des valeurs culturelles traditionnelles. Le débat sur l'accès démocratique à la culture est alimenté par la dynamique irrésistible de la consommation, le développement de l'information et des médias, l'accès facilité des élèves et des étudiants aux spectacles et aux concerts, sans oublier le succès des écoles d'art et la mise en place d'une maturité artistique.

Dès cette époque, l'effort accompli par la Ville de Genève concerne tant la mise en valeur de l'héritage patrimonial qui lui a été confié que le développement de nouvelles formes de culture et la démocratisation de leur accès. La création de la Maison des jeunes et de la culture à Saint-Gervais, des Centres de loisirs et Maisons de quartier, des Bibliothèques municipales permet d'irriguer le territoire urbain.

Les années 1970-1980 sont marquées par une formidable émergence de la culture des jeunes générations et la naissance de nombreuses associations dans les divers champs d'expression artistique. Par ailleurs, un nouveau type d'espaces culturels urbains prend naissance dans des bâtiments industriels désaffectés. Des squats culturels surgissent dans des bâtiments privés laissés vides par des propriétaires saisis par la fièvre de la spéculation. Ces nouvelles pratiques entraînent des revendications qui obligent les collectivités publiques à apporter des réponses nouvelles en terme de locaux et de subventions.

La Ville toujours en première ligne

La Ville de Genève supporte une très grande part des charges liées au fonctionnement des institutions culturelles - bibliothèques, musées, opéra, théâtres, salles de concerts, espaces culturels urbains - implantées sur son territoire. C'est aussi la municipalité qui finance directement ou qui subventionne la plupart des productions artistiques ainsi que nombre de manifestations ponctuelles. En 1991, les dépenses culturelles se répartissent ainsi: Ville : 74%; Canton: 17% ; Communes suburbaines: 9%. L'effort de la Ville représente 20% du budget municipal global.

Dix ans après, cette répartition ne s'est que légèrement modifiée. Aujourd'hui, la Ville de Genève continue à jouer, dans la région, le rôle principal. Elle soutient plus d'une centaine d'associations culturelles subventionnées (plus de 60 millions de subventions en 2003); elle a la responsabilité financière d'une trentaine de lieux et salles de

spectacles, des Musées d'art d'histoire, du Muséum d'histoire naturelle, des Conservatoire et Jardin botaniques, du Musée d'ethnographie, du réseau des Bibliothèques municipales (BMU) et de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU).

Les trois piliers de la politique culturelle

La politique culturelle développée dès le début des années 1990 s'inscrit donc dans une histoire. Il s'agit d'assumer un héritage, de le mettre en valeur tout en étant attentif aux nouvelles émergences artistiques, celles qui, précisément, constitueront l'héritage laissé aux générations futures.

Pour tenter de faire un bilan de la politique culturelle menée durant les trois dernières législatures (1991-2003), nous tiendrons compte des trois composantes sur lesquelles reposent la mise en œuvre de cette politique: les personnes, les structures et les financements.

Les relations humaines sont essentielles. Elles concernent l'ensemble des relations que l'on entretient avec les artistes et les associations culturelles d'un côté, les publics et les citoyens de l'autre. La qualité (et la nature) de la politique culturelle doit être appréciée en fonction des effets qu'elle produit sur l'ensemble de ces relations.

Pour exprimer ces relations, l'action culturelle dispose d'outils de production et de diffusion, qui représentent des **pôles de vitalité**. Ceux-ci sont constitués par un ensemble d'institutions (musées, scènes, bibliothèques, espaces culturels, etc.) et de manifestations ponctuelles (Fête de la musique, Nuit de la Science, Fureur de lire, La Bâtie - Festival de Genève, Festival Archipel, Cinéma Tout Ecran, etc.). Ces pôles exercent une force d'attraction importante sur les artistes et les publics.

Les ressources financières forment un troisième pilier indispensable à la construction de la politique culturelle. Doivent ainsi être pris en considération le financement des services du Département des affaires culturelles (DAC) ainsi que l'ensemble des dispositions – subventions, attributions, prestations directes ou indirectes - qui découlent des soutiens accordés par la collectivité.

La présentation qui va suivre tient compte de ces trois piliers fondamentaux. Elle tente de mettre en évidence l'impact d'une politique culturelle qui s'est appuyée sur eux durant une douzaine d'années.

Les impulsions

Avec le début des années 1990, on entre dans la récession. Les finances publiques, en particulier celles de la Ville, commencent à être déficitaires. Dès 1995, cette crise s'accroît et pèsera lourdement sur toute la durée de la deuxième législature (1995-1999). Des économies importantes sont alors requises par le Conseil municipal. On rogne sur les budgets de fonctionnement. Toutes les subventions sont revues à la baisse et les investissements se font au cas par cas. Dans ce contexte difficile, le premier objectif du DAC a consisté à garantir la stabilité financière des institutions culturelles existantes - des centaines d'emplois sont en effet en jeu - et à passer avec les associations subventionnées un accord prévoyant une diminution de 5% sur les subventions mais avec une garantie de quatre ans à ce niveau. Grâce à une gestion financière rigoureuse et à une active politique de concertation avec les représentants des milieux culturels, l'ensemble des prestations culturelles a pu globalement être maintenu en Ville de Genève.

C'est pourtant dans ce contexte difficile avec, en arrière-plan, les fortes contraintes imposées par un environnement politique rendu particulièrement frileux suite aux déficits publics successifs, que le DAC s'est efforcé de développer des actions dont on peut aujourd'hui aisément mesurer l'impact sur le paysage culturel.

Ces actions ont été développées suite aux fortes impulsions données pour:

- réformer (moderniser) l'organisation et le fonctionnement du DAC
- enrichir et diversifier les prestations offertes à la population
- favoriser l'accès à la culture
- développer les relations avec les artistes et les acteurs culturels
- développer des passerelles (et des synergies)
- soutenir les nouvelles émergences d'expressions artistiques.

Ces impulsions se sont traduites par la mise en œuvre d'initiatives et de projets qui répondent à la volonté d'inscrire l'action culturelle de la Ville dans la perspective du développement durable, c'est-à-dire d'un développement qualitatif portant sur le moyen et long terme.

Plutôt que de donner une définition unique et exhaustive du mot *culture*, il est préférable d'utiliser cette notion dans sa dimension la plus large: la culture représente la résultante de l'ensemble des relations sociales, politiques et économiques d'une société. Elle s'inscrit dans un processus dynamique qui traverse et enrichit de manière constante ces relations. Agir selon les principes du **développement durable** dans le champ culturel ainsi défini implique que cette action s'inscrive dans une double perspective. D'une part, il s'agit de créer les conditions nécessaires à la transmission dans le temps (c'est-à-dire de manière durable et permanente) des savoirs qui forment le patrimoine culturel de la société. Ces savoirs ont été validés par l'expérience et l'histoire ; ils constituent la mémoire "vive" qui relie le présent au passé. D'autre part, il s'agit de créer les conditions permettant l'émergence de nouvelles pratiques culturelles, construites sur la capacité de création et d'innovation de la société.

- Réformer l'organisation et le fonctionnement du DAC

Les années 1960 marquent un tournant dans l'implication des collectivités publiques dans le domaine culturel. La démocratisation de la culture est en marche, de nouveaux équipements sont réalisés, la scène artistique locale se diversifie tandis que les revendications des milieux culturels trouvent davantage d'échos auprès des groupes politiques qui relaient ces préoccupations au Conseil municipal. L'appareil administratif s'étoffe: en 1983 apparaît l'appellation *Département des Beaux-Arts et de la Culture*, qui devient en 1988 le *Département municipal des Beaux-Arts, de la culture et du tourisme*, puis en 1989 le *Département municipal de la culture et du tourisme* pour enfin prendre le nom en 1991 de *Département municipal des affaires culturelles*. Mais surtout, les années 1980 sont caractérisées par l'écart grandissant entre une densification et une multiplication des activités artistiques soutenues par la Ville et l'inadaptation de l'outil administratif chargé de déterminer et de gérer les soutiens à ces activités.

Cette situation va conduire le Conseiller administratif à revoir, dès 1992, l'organisation en profondeur du Département des affaires culturelles (DAC). Ce changement d'appellation n'est pas un simple artifice; il illustre une volonté de rapprocher l'administration du public (création d'un service de la promotion culturelle) mais aussi des acteurs culturels (création du service aux artistes et acteurs culturels) tout en rationalisant la gestion technique des équipements dépendants directement de la municipalité (création d'un service administratif et technique). Cette réforme en profondeur s'est déroulée en plusieurs étapes.

- Enrichir et diversifier les prestations offertes à la population

La création de grandes manifestations populaires et gratuites telles que la *Fête de la Musique*, les *Journées du patrimoine*, la *Fureur de lire* et la *Nuit de la Science* ont introduit une dimension nouvelle dans l'offre culturelle globale. Ces événements ont été pensés comme de grands rendez-vous permettant à la population de rencontrer les différents acteurs de la scène culturelle locale. Qu'il s'agisse d'une invitation à assister à des concerts, à partir à la découverte du patrimoine, à lire ou à dialoguer avec des scientifiques, ces manifestations favorisent la rencontre et la convivialité. Cette dynamique de la fête culturelle a été plébiscitée par le public.

La mise sur pied de ces manifestations répondait également à une volonté de mettre en valeur l'extrême densité du réseau culturel de la cité tout comme sa grande diversité. Enfin, elle était une excellente occasion offerte à la population de se réapproprier l'espace public dans la cité.

Cette volonté d'enrichir l'offre culturelle s'est également exprimée au travers des impulsions données aux musées et aux bibliothèques. Les expositions et les animations se sont multipliées attirant un public de plus en plus nombreux. Ainsi, de 1991 à 2002, le nombre des visiteurs des Musées d'art et d'histoire a augmenté de 34%. Dans les Bibliothèques municipales, les prêts de documents imprimés se sont accrus de 32% entre 1993 et 2001, et les prêts de documents audiovisuels de 59%.

Enfin, signalons l'installation de la *Scène Ella Fitzgerald* dans le Parc La Grange, suite à la récupération de la coquille acoustique du 700^{ème} anniversaire de la Confédération, et l'organisation d'une série de concerts gratuits durant l'été qui suscite chaque année l'enthousiasme de plusieurs milliers de spectateurs.

- Favoriser l'accès à la culture

Cette préoccupation a été omniprésente dans la politique culturelle mise en place par Alain Vaissade dès 1992 avec l'instauration de toute une série de mesures incitatives. Celles-ci vont de l'organisation des manifestations gratuites déjà citées à la mise en place d'un dispositif de réduction du prix d'accès aux manifestations payantes. Destinées prioritairement aux jeunes publics, aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes menacées d'exclusion, ces mesures ont permis d'ouvrir plus largement, aux écoles genevoises

notamment, l'accès aux institutions prestigieuses telles que le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

- Développer les relations avec les artistes et les acteurs culturels

La transformation du Département des affaires culturelles (DAC) était rendue indispensable par la nécessité de moderniser un appareil administratif dont les structures étaient devenues obsolètes. A cet "aggiornamento" interne correspondait également une volonté d'imprimer une nouvelle dynamique aux relations entre l'administration et les acteurs culturels. Cette conviction s'est d'ailleurs très vite trouvée renforcée par la situation d'urgence engendrée par la détérioration, dès le début des années 1990, des finances publiques et l'inquiétude des milieux culturels subventionnés.

L'organisation d'une série de *Rencontres culturelles*, la création d'un *Fonds d'aide aux intermittents*, la refonte du fonctionnement de la *Commission théâtre* et surtout l'introduction des *Conventions de subventionnement* constituent les éléments essentiels du dispositif mis en place afin d'améliorer les relations avec les acteurs de la scène culturelle. Ces initiatives illustrent une volonté de coller au plus près des préoccupations et des attentes des milieux professionnels. Elles répondent aussi à des objectifs de transparence et de meilleure gestion des deniers publics. Enfin, elles impliquent davantage d'engagement de la part du DAC et de ses différents services.

- Développer des synergies (et des passerelles) entre les acteurs culturels

Une autre impulsion a consisté à faire évoluer l'esprit dans lequel se conçoivent et se réalisent les projets au sein des institutions, des associations et autres organismes culturels existants. Au cours du temps et au fil des habitudes s'érigent souvent des frontières entre domaines qui paraissent infranchissables. Favoriser le développement de collaborations et de partenariats entre institutions a donc été un objectif d'action permanent. Dans cette optique, il s'agissait notamment de susciter l'émergence de projets transdisciplinaires ou de manifestations impliquant différents champs d'interventions artistiques, de manière à favoriser la confrontation et le dialogue entre diverses formes d'expression et de création.

La poursuite de cet objectif s'est notamment traduite par la mise sur pied d'années thématiques impliquant l'ensemble des services du Département des affaires culturelles. (1994 : *année Voltaire*, 1995 : *année de la diversité*, 1996 : *année Töpffer*). La réalisation de

ces programmes a incontestablement contribué à tisser des liens entre responsables culturels et à favoriser l'émergence de projets communs. Cette dynamique et la mise en synergie de moyens financiers et de compétences apparaissent aujourd'hui non seulement comme une nécessité (économiquement parlant) mais offrent aussi un "retour sur investissement" significatif.

Enfin, cette volonté de mettre en commun les ressources et les compétences s'est traduite par un souci permanent de créer des réseaux entre acteurs institutionnels dans différents domaines.

- Soutenir les nouvelles émergences d'expressions artistiques

C'est en général l'une des missions que l'on attend d'une collectivité publique. Et c'est un domaine où le magistrat s'est particulièrement impliqué. De nombreuses initiatives ont ainsi été développées au cours des trois dernières législatures par un subventionnement constant et diversifié. Ces initiatives ont concerné des champs d'expression très divers. Ainsi, de nouvelles bourses ont été créées et des ateliers mis à disposition pour encourager le travail de jeunes artistes plasticiens. Depuis 1997, le Prix Rodolphe Töpffer pour la jeune bande dessinée genevoise a eu un véritable effet d'entraînement pour nombre de jeunes dessinateurs talentueux. Une attention constante a également accompagné les productions alternatives, dans le domaine du théâtre et des musiques actuelles notamment. Ces interventions ont été conçues pour répondre à des besoins exprimés par les acteurs culturels.

La transformation du Département

Les années 1980 sont marquées par un développement considérable des activités et des attentes en matière culturelle. Cette réalité entraîne une croissance correspondante des services municipaux concernés. Les demandes émanant des milieux culturels se multiplient et se diversifient; les attentes se font davantage pressantes dans des domaines en pleine émergence, comme le théâtre, les musiques "actuelles" et, d'une manière générale, ce que l'on appelle la "culture indépendante" ou encore "alternative". Le Département de la culture et du tourisme d'alors enregistre cette évolution sans pour autant remettre en question son propre fonctionnement. Il agit du mieux qu'il peut pour faire face aux changements qui transforment en profondeur la vie culturelle locale.

Peu après son entrée en fonction, le magistrat ouvre le chantier qui va conduire à une réorganisation complète des services du DAC. L'objectif fixé est clair: il s'agit d'actualiser un appareil administratif qui n'a que peu évolué depuis deux décennies afin qu'il soit en mesure de remplir les missions de service public qui lui sont confiées. Cette modernisation implique une forte réorganisation interne et une volonté de se rapprocher du "terrain" culturel. Elle se fera en deux temps.

Première étape: structurer les services et les rassembler

Une première réorganisation est entreprise au cours de la législature 1991-1995, avec le regroupement, dès 1993, des différents services par champ d'intervention culturelle: la Division art et culture, les Bibliothèques, les Musées. Un secrétariat de Département assure la coordination de l'ensemble.

Dès 1992, le service des spectacles et concerts, qui gère l'ensemble des subventions que la Ville de Genève alloue aux activités culturelles, exception faite des musées et des bibliothèques, disparaît au profit de la Division art & culture. Celle-ci compte dès lors quatre services: le service de l'art musical, le service des arts de la scène, le service de la conservation du patrimoine architectural ainsi qu'un tout nouveau service de la promotion culturelle. Chacune de ces quatre entités administratives dispose d'une relative autonomie sur le plan de la gestion. Le dispositif nouvellement créé est complété par la nomination d'un administrateur à la Division art & culture.

Cette première étape permet d'opérer d'indispensables clarifications, en redistribuant les missions de l'ancien service des spectacles et concerts, devenu au cours du temps un ensemble hétérogène. Il s'agit tout d'abord de se donner les moyens de mieux cerner les contours de la scène culturelle locale dans les différents domaines d'expression, mais aussi et surtout d'instaurer de nouvelles relations avec les subventionnés, des relations fondées sur une meilleure connaissance réciproque entre les représentants de l'administration et le terrain, les acteurs culturels.

Dans le même temps, un service de la promotion culturelle est créé dans le but de développer les prestations à la population ainsi que l'information et la communication interne et externe.

En effet, deux missions principales sont assignées au nouveau service:

1. favoriser l'accès des publics aux événements culturels, en particulier les jeunes, les personnes âgées et les personnes atteintes d'exclusion sociale;
2. promouvoir les projets et manifestations culturelles du DAC ainsi que celles des associations.

La deuxième législature (1995-1999) est marquée par une forte récession économique. Les collectivités publiques doivent faire face à des difficultés financières qui les plongent dans des déficits importants. Partout, des économies doivent être faites. Le DAC n'y échappe pas mais il souhaite que celles-ci soient réalisées de la manière la moins douloureuse possible pour tous les acteurs culturels – et ils sont très nombreux – dont l'activité, voire même parfois l'existence – dépend du soutien des collectivités publiques. Dans cette perspective, priorité est donnée à l'information et à la communication.

Dès 1994, des rencontres (*les Rencontres culturelles voir page...*) sont organisées avec les représentants de tous les secteurs de la vie culturelle locale. D'une part, elles permettent un échange direct entre le magistrat et les subventionnés et, d'autre part, elles contribuent de manière tout à fait significative à une meilleure évaluation des besoins et des attentes des acteurs culturels d'un côté, à une meilleure appréciation des difficultés financières qui affectent la municipalité de l'autre.

En 1997, une enquête est réalisée auprès des institutions et des associations subventionnées. De janvier à février 1998, une première série de réunions a lieu avec les représentants des différents secteurs subventionnés- le théâtre, le cinéma, la danse, les arts plastiques, la musique. Ce tour de table répondait également à une demande du Rassemblement des institutions et associations culturelles (RIC-RAC). Dans la perspective

de l'élaboration du budget 1999 de la Ville de Genève, une deuxième série de réunions par secteur se déroule du 30 mars au 3 avril. Elles permettront de présenter les objectifs du DAC et le cadre budgétaire; d'exposer les scénarios envisagés dans les domaines concernés et de recueillir les réactions, commentaires et autres propositions émanant des subventionnés.

Deuxième étape: consolider les effets du changement

Le début de la dernière législature (1999-2003) marque une nouvelle phase dans la transformation du DAC. Cette deuxième étape parachève la réorganisation de la Division art & culture.

En 1999, le service administratif et technique (SAT) est finalisé. Il a pour mission d'assurer la gestion comptable et logistique de toute la division. Y sont également regroupés la gestion technique et administrative de trois salles de spectacles - le Victoria Hall, le Casino Théâtre et l'Alhambra – et de l'Atelier de décors de théâtre. La même année, une nouvelle réflexion entraîne la mise en œuvre d'un fonctionnement qui repose désormais sur trois services, avec des missions en trois directions clairement définies:

- Le service aux artistes et aux acteurs culturels (SAAC)
- Le service de la promotion culturelle (SPC) en direction des publics
- Le service administratif et technique (SAT) comme logistique aux deux précédents

Cette organisation se fonde sur une logique qui veut que le DAC soit à la fois au service des acteurs culturels et des publics tout en assumant la gestion technique et administrative d'un certain nombre d'outils culturels qui appartiennent au patrimoine de la municipalité et ne font pas l'objet d'un mode de gestion déléguée – comme les théâtres par exemple. Le processus de mise en place du service aux artistes et aux acteurs culturels est cependant aujourd'hui achevé. Aux côtés des deux conseillers culturels déjà nommés, le premier dans le domaine des arts de la scène, le deuxième dans le domaine de la musique, deux autres sont désignés, l'un dans le domaine du livre et l'autre dans le domaine de l'art contemporain.

Cette nouvelle distribution a déjà largement démontré ses qualités. Car, paradoxalement, le retour à des années budgétaires moins difficiles a renforcé le souci d'une gestion plus rigoureuse des deniers publics. Crainte face aux menaces récurrentes de démantèlement du service public? Volonté de réagir aux critiques en démontrant la bonne gouvernance sur le plan économique? Quoi qu'il en soit, on relèvera que des progrès importants ont été réalisés

dans le sens de la clarification de l'engagement des fonds publics. Cet accent mis sur une gestion efficace s'est certes traduit par la mise sur pied de procédures plus formelles, en particulier en ce qui concerne le traitement des demandes de subvention, mais il a aussi sans doute contribué à consolider les mécanismes de soutien à la création et à la diversité des expressions artistiques dans la cité.

La création du Centre multimédia (CMM)

En 1999, le Centre vidéo est rattaché au DAC. Après évaluation, les missions de ce service ont été redéfinies en fonction des prestations fournies et des exigences liées au développement des nouvelles technologies, en particulier dans les domaines de l'image numérique et de l'Internet.

Le Centre vidéo devient un Centre multimédia (CMM) placé sous la responsabilité du service de la promotion culturelle. La production de documents multimédia est la mission principale du Centre (photo analogique ou numérique, vidéo, web, infographie) qui diffuse ses productions sur le site Internet du DAC. Il contribue également à la recherche et à la négociation de partenariats avec des diffuseurs extérieurs et participe à la mise en place du réseau de supports de promotion multimédias installés dans des lieux culturels et publics.

Le CMM déploie ses activités dans le cadre de sa mission générale de promotion culturelle. Il participe à la diffusion de l'information et à la publicité d'événements culturels organisés par le département et ses partenaires (associations, fondations). Ses missions subsidiaires concernent l'archivage des supports qu'il produit ainsi que le conseil, l'assistance et le prêt, pour les services de l'administration, ainsi que pour des institutions et associations subventionnées.

La mise en place de plans directeurs

Si d'importantes réformes ont été engagées au sein de la Division art & culture, le magistrat lance l'objectif de mettre en place des plans directeurs dans les bibliothèques et les musées afin de planifier le développement des activités des services en fonction d'un certain nombre de priorités.

La première de ces priorités concerne **l'accès aux prestations culturelles**. L'accueil des publics, le développement des expositions et des animations, l'extension des heures d'ouverture, la mise en place d'une politique de prix abordable ainsi que la gratuité de

certaines activités (les expositions permanentes, le prêt de livres), autant d'éléments qui favorisent un plus large accès aux outils culturels de base que sont les musées et les bibliothèques.

Une deuxième priorité concerne **l'ouverture** des institutions qui dépendent de la Ville. Mandat leur a ainsi été donné de développer des collaborations et des partenariats, de rechercher des complémentarités de compétences en s'impliquant dans des projets transversaux et transdisciplinaires.

Enfin, une troisième priorité vise à favoriser **la diversification et l'attractivité des prestations** dans le but de séduire de nouveaux publics, en particulier les jeunes générations. Cet objectif implique ouverture, créativité et volonté de communication.

La transformation du Fonds d'art contemporain

En 2001, le Fonds d'art contemporain (FMAC) fait partie intégrante du DAC et remplace le Fonds de décoration de la Ville qui était sous la responsabilité directe du Conseil administratif.

En 1950, le Conseil municipal adoptait un arrêté créant le « Fonds municipal de décoration » destiné à permettre la décoration des édifices publics, rues, quais et sites municipaux. A la suite des villes de Saint-Gall, Aarau, Bâle, Zürich et des cantons du Tessin et de Genève, il s'agissait alors, dans le contexte du début de la relance économique de l'après-guerre, de se placer dans une double tradition de devoir civique (« embellir » la ville) et de devoir social (aider les artistes nécessiteux).

Depuis sa création, le Fonds a connu plusieurs modifications de ses missions. Au cours des années 1960 commence à s'instaurer une activité d'acquisitions d'œuvres mobiles. Celle-ci a abouti à la constitution d'une véritable collection dont l'inventaire a été réalisé entre 1988 et 1992 (publication du catalogue *Une ville collectionne 1950-1990*). Par ailleurs, la création d'une commission consultative d'experts en 1966 correspond au développement de plus en plus important de la critique d'art.

C'est également à partir des années 1960 que la conception qu'ont les artistes de leur travail dans le cadre urbain et de leur rôle dans la société s'est progressivement modifiée. L'emploi du terme « décoration » est bientôt ressenti comme inexact et réducteur. L'objectif n'est plus

simplement d'orner mais de faire voir et penser. Cette évolution s'est traduite par un renforcement des collaborations avec les différents acteurs de l'aménagement. Le Fonds cherche à être pleinement associé à une réflexion générale sur la qualité de l'espace urbain à Genève.

A ce titre, l'expérience du *Fil du Rhône* initiée dès 1994 tente de mettre en œuvre le postulat que toute intervention dans le milieu architectural ou urbain réclame la même rigueur et la même exigence de qualité que le choix des œuvres dites « mobiles ». Porté politiquement au Conseil administratif par Alain Vaissade, ce projet est né d'une réflexion sur l'importance du site fluvial au cœur de la ville, le concept du *Fil du Rhône* vise à rendre les abords du fleuve à la promenade et au cheminement continu des piétons, depuis le pont du Mont-Blanc jusqu'à la pointe de la Jonction, ainsi qu'à mettre en valeur les espaces publics de ce périmètre, en réhabilitant les ponts, passerelles, places, quais et la digue centrale. Grâce aux travaux menés par étapes, en intégrant au besoin de nouvelles interventions, cette réalisation de la Ville de Genève a été distinguée par le prix Wakker 2000 de la Ligue suisse du patrimoine national. Emblématique de l'esprit dans lequel s'inscrit le *Fil du Rhône*, la réalisation, en 2002, du passage flottant sous le Pont du Mont-Blanc qui inaugure ou achève - selon le sens de la marche - le trajet permettant au promeneur de suivre le cours du Rhône dans la cité. Dès le début du travail, des artistes ont été associés à l'élaboration du programme, C'est, par exemple, l'installation d'une sculpture anamorphique de Markus Raetz sur la place du Rhône. D'autres projets sont prévus pour 2003, notamment ceux de Nathalie Wetzel pour le quai des Bergues et de Ellen Versluis pour le pont de la Machine.

En parallèle, le Fonds développe des missions de promotion conjointement avec le Fonds cantonal d'art contemporain par des opérations de communication intitulées « ART-itinéraires » qui s'adressent à un large public. Des dépliants sont édités et permettent également une découverte individuelle des parcours créés (*itinéraire vieille-ville, à pied - deux parcours itinéraires rive gauche, à pied et en bus - trois itinéraires rive droite, à pied et en bus*). Pour ce qui est des ressources financières, le Fonds est alimenté depuis 1996 par un prélèvement de 1% sur les crédits alloués pour les travaux de construction, de restauration et de rénovation.

En 2001, sur proposition du DAC, la révision de l'arrêté municipal du Fonds d'art contemporain est acceptée par le Conseil municipal en novembre (*PR-105A*). L'objectif est d'adapter et d'élargir le champ d'action du FMAC, de manière à renforcer les soutiens à la création contemporaine tout en les diversifiant. Ainsi, outre les achats et les commandes, le

FMAC peut consacrer une partie de son budget à l'attribution de bourses permettant aux artistes de réaliser un projet ou d'effectuer une recherche. Il peut également participer à la location d'ateliers pendant des périodes déterminées ainsi que pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Enfin, compte tenu de la diversité des formes d'expressions artistiques contemporaines, le Fonds peut soutenir des résidences d'artistes en relation avec les institutions culturelles genevoises et des aides à la réalisation de projets artistiques.

L'élargissement des missions du FMAC a en particulier permis de soutenir les artistes qui, au cours de l'automne 2001, ont vu leurs ateliers partir en fumée dans l'incendie de l'avenue de Rosemont. Une aide au loyer a ainsi pu leur être attribuée.

L'année 2002 marque aussi la mise en œuvre de nouveaux types de soutiens: aide à la réalisation de publications de cinq artistes - Ladina Gaudenz, Tony Morgan, Marco Poloni, Marie Sacconi, Ingrid Wildi ; aides à la location d'ateliers d'artistes (cinq); soutiens à la réalisation de projets artistiques ou d'expositions (huit); aide à la résidence (une).

De 2000 à 2002, le Fmac a acquis plus de 200 œuvres mobiles, principalement d'artistes actifs à Genève. Dès 2001, la numérisation de la documentation photographique des collections a été entreprise dans le but premier de publier les collections acquises depuis 1991 sous plusieurs formes : catalogue imprimé, cd-rom et enfin site web. Cette opération permettra également de disposer d'une copie numérique pour archivage.